

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 71)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Mariani

ARTICLE 30

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La Prise en charge (PEC) réaffirme une véritable égalité entre les Français établis hors de France et ceux qui vivent sur le territoire national.

Cet article mettra de nombreuses familles dans des difficultés financières. En ce début de vacances scolaires elles ne sont pas en mesure de prendre de nouvelles dispositions pour faire face à cette décision contraire à l'égalité républicaine.

En plus de garantir un accès égal à l'enseignement, la PEC permet à nos PME qui n'ont pas les moyens de prendre en charge les frais de scolarisation des enfants de leurs employés expatriés, de se développer plus facilement à l'international.